



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI I 21 È 22 DI FERRRAGHJU
REUNION DES 21 ET 22 FEVRIER

2019/O1/012

*Question déposée par Mme Marie SIMEONI
Au nom du groupe "Corsica Libera"*

OBJET : Cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse

Madame la Conseillère exécutive,

Les vacances scolaires ont une influence considérable sur la vie économique : fluctuation des prix dans les secteurs du tourisme et des transports, impact sur le trafic routier... Ce qui a entraîné une adaptation par région dans d'autres pays voisins.

Notre groupe, et plus largement cette majorité, a déjà formulé la demande d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse afin d'adapter les politiques éducatives aux réalités de la Corse y compris quant à la définition du calendrier scolaire.

Tout ceci a été entrepris dans l'esprit d'envisager un système éducatif adapté à la Corse.

Encore une fois, dans d'autres parties du monde, cet impératif est bien compris :

En Nouvelle Calédonie, l'année scolaire se déroule de mi-décembre à mi-février afin que la période des grandes vacances corresponde à l'été austral.

A l'échelle de l'Europe, toutes les régions d'Italie ou d'Espagne par exemple, disposent d'un calendrier scolaire spécifique et cette problématique a été relevée par l'APC, le 10 février.

En Suisse, les vacances sont définies par la Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique alors que dans le canton de Berne ce sont les communes qui fixent elles-mêmes les dates malgré la cohabitation de deux courants religieux dont les jours de fête divergent.

À l'image d'un certain nombre de sujets, le calendrier scolaire français est centralisé et ne laisse qu'une faible marge de manœuvre aux particularismes.

Dans notre cas, beaucoup d'éléments et de facteurs devraient être pourtant pris en considération, comme par exemple la reconnaissance officielle du 8 décembre dans le calendrier scolaire.

Le but d'un calendrier est de coordonner au mieux l'organisation des élèves au sein du milieu scolaire en fonction de leur zone d'habitation, de leur environnement et de la géographie mais aussi en leur fournissant des repères historiques.

Madame la Conseillère, est-ce que l'Assemblée de Corse va prendre une décision forte et adopter son propre calendrier scolaire adapté à la fois à son histoire, sa géographie et sa culture ?